



Résiliation cours minerve

Par **elodie lemarchand**, le **04/02/2013** à **16:18**

Bonjour,

En juin 2011, je me suis inscrite au cours minerve pour préparer le concours de puéricultrice. En octobre 2011, il s'est révélé que, pour diverses raisons, je n'ai pu me lancer dans la préparation de ce concours. J'ai donc entrepris les démarches pour résilier mon contrat mais il était un tout petit peu trop tard car j'avais dépassé le délai autorisé de 3 mois. Ils m'ont ainsi dit que je devais payer entièrement ma formation. Depuis ce jour, je ne reçois plus aucun cours et je suis prélevée de 92 € par mois. J'ai donc décidé d'écrire au directeur et en cherchant son nom sur internet, je me suis rendue compte que d'autres personnes avaient eu des problèmes de ce genre avec les cours minerve.

Que dois-je faire ? puis-je bloquer les prélèvements ? dois-je quand même écrire et exiger un remboursement ?

qu'est-ce que je risque ?

Merci beaucoup de votre aide.

Par **Elodie56**, le **05/02/2013** à **22:30**

Coucou Elodie, je vais te donner un site où une fille explique sa situation qui est comme la tienne, je pense que tu pourras répondre à tes interrogations grâce à ce site :

http://www.ciao.fr/Cours_minerve__Avis_1275886

Bisous ! :)

Par **chaber**, le **06/02/2013** à **06:15**

bonjour

en parcourant notre site, vous trouverez différents Topics sur les cours de ces écoles

Par **elodie lemarchand**, le **27/02/2013** à **16:47**

Bonjour est-ce que qqun pourrait me renseigner par rapport à la résiliation après un an! J ai envoyé une lettre recommandé et j ai eu une réponse 2 semaines après! Normalement ils doivent répondre ss huit jours sinon la résiliation est effective... Est ce vrai? Que risque si je ne paye plus? J ai payé pdt un an et demi 92 euros par mois... Merci de votre aide urgente

Par **Heymilye**, le **18/04/2013** à **18:44**

bonjour , je suis interressée par les reponses donné sur ce sujet . merci